



DECRET N° 79/403 du 7/07/79
portant nomination de Monsieur KOUTANA Alphonse
Médecin, en qualité de Directeur de l'Hôpital
de Mossendjo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
fonctionnement des Pouvoirs Publics;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

Le Conseil de Cabinet entendu;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur KOUTANA Alphonse, Médecin est nommé Directeur de l'Hôpital
de Mossendjo.

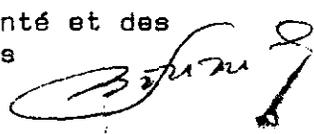
Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abro-
gées.

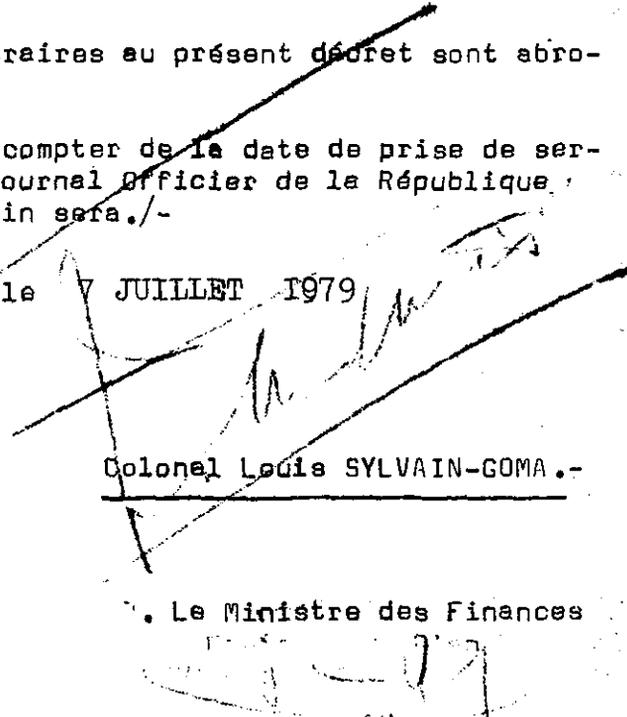
Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de ser-
vice de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 JUILLET 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales


Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA.-